



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Philippe VAJOU comme Secrétaire de Séance.

Approuvé, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 27 avril 2017 et du 02 juin 2017

1. PLU DE MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE - MODIFICATION N°1 POUR L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AUX POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE

Validé, à l'unanimité, les motivations exposées par le Vice-Président pour justifier l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX et de son inscription en zone 1AUd qui permettra la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage.

Demandé que soit mise en place la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX envisagée pour la création d'une aire de grand passage ;

Autorisé Monsieur le Président, ou le Vice-Président par délégation, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document administratif en lien avec la présente délibération.

2. PLU DE ROMILLY-SUR-SEINE - PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET N°1 POUR PERMETTRE L'EXTENSION D'UNE CARRIERE

Demandé, à l'unanimité, que soit mise en place la procédure de déclaration de projet n°1 visant à établir l'intérêt général du projet d'extension de carrières sur la parcelle ZL1 de Romilly-sur-Seine et à permettre en conséquence la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé Monsieur le Président, ou le Vice-Président par délégation, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document administratif en lien avec la présente délibération.

3. ALTITUDE 10000 - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) POUR LA PISTE ET UNE PARTIE DU TAXIWAY

Approuvé, à l'unanimité, les dispositions qui précèdent ;

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer l'arrêté portant Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) au profit de l'association ALTITUDE 10000 et tous les actes afférents.

4. AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE – INDEMNISATION DE MONSIEUR JOLY GERARD DANS LE CADRE DE L'ECHANGE MULTILATERAL DE PARCELLES AGRICOLES SUR PARS-LES-ROMILLY

Accepté, à l'unanimité, la proposition d'indemnisation formulée par Monsieur JOLY Gérard pour un montant de 1 642 €.

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer tous les documents à intervenir dans l'application de la présente délibération.

5. DEPOLLUTION PYROTECHNIQUE AEROMIA – CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES (DGSCGC)

Autorisé, à l'unanimité, le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention relative au traitement des engins de guerre découverts lors du chantier de relevage de cibles ferromagnétiques sur l'emprise du Parc d'Activités AEROMIA, ainsi qu'une parcelle située sur le Parc de l'Aérodrome d'une superficie de 22 444 m².

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention relative au prêt de matériel mis à la disposition d'agents du service de déminage de la DGSCGC.

6. POLE D'ECHANGES MULTIMODAL – CONVENTION DE FINANCEMENT TRIPARTITE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE/VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE/REGION GRAND-EST)

Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention de financement du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé le Président, ou le Vice-Président par délégation, à signer la convention de financement du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Romilly-sur-Seine.

7. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Fixé, à l'unanimité, les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission pour les Appels d'Offres et des Délégation de Service Public (CAO/CDSP) suivantes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (10 postes dont 5 titulaires et 5 suppléants),
- les listes devront être déposées auprès de l'accueil de la Communauté de Communes jusqu'au 31 Août 2017 à 12 heures, au plus tard.
- les listes seront numérotées par ordre d'arrivée
- les listes seront déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à cc.portesderomilly@ccprs.fr selon le modèle ci-dessous :

N° d'ordre	NOM	PRENOM
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

8. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - REGLEMENT INTERIEUR - ADOPTION

Adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur des Commissions d'Appel d'Offres et des Commissions de Délégation de Service Public.

9. CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS POUR LE RIAM

Décidé, à l'unanimité, de créer l'emploi suivant :

- Educateur de jeunes enfants à temps plein.

Précisé que cette création prendra effet à la date du 1^{er} juillet 2017.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi.

10. CREATIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE 2017

Décidé, à l'unanimité, de créer les emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 emplois d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet.

Précisé que ces créations prendront effet à la date du 1^{er} juillet 2017.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois

11. RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ENVIRONNEMENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2016 - ADOPTION

Adopté, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2016.

12. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Approuvé, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2016 ;

Décidé de modifier le **Budget Principal** de l'exercice 2017 comme présenté sur les annexes ci-jointes.

Décidé de modifier le **Budget Annexe « Tranche II »** de l'exercice 2017 comme présenté sur les annexes ci-jointes.

Décidé de modifier le **Budget Annexe « Bâtiments à Vocation Economique »** de l'exercice 2017 comme présenté sur les annexes ci-jointes.

13. SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA TECHNOPOLE DE L'AUBE EN CHAMPAGNE - ENTREE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CAPITAL DE LA SOCIETE ET ACQUISITION D'ACTIONNAIRES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DES INSTANCES DE LA SOCIETE

Approuvé, à l'unanimité, l'entrée de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au capital social de la SEMTAC par l'achat de 19 actions détenues par l'Association Seine en Plaine Champenoise Développement, au prix unitaire de 152 € l'action, soit la somme globale de 2 888 €, étant précisé que cette acquisition pourra s'opérer par un ordre de mouvement et qu'elle ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, par application de l'article 1042-II du Code général des Impôts,

Autorisé le Président à signer tout document afférant à cette opération,

Approuvé pleinement et entièrement les nouveaux statuts de la SEMTAC, avec la modification de son objet social, selon le projet joint en annexe n° 1,

Désigné en tant que représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine à la future Assemblée générale des actionnaires de la société qui se réunira à la suite de la réalisation de la nouvelle répartition du capital social :

- Eric VUILLEMIN

Sous réserve de la décision de cette nouvelle Assemblée générale sur la nouvelle répartition des sièges au Conseil d'administration de la SEMTAC, et dans la mesure où

le nombre de membres du Conseil d'administration ne permettrait pas à notre structure d'y être représentée directement :

Demandé la constitution et la réunion d'une assemblée spéciale telle que prévue à l'article 13 des statuts et rassemblant les 12 Communautés de communes actionnaires, qui sera chargée de désigner leurs trois représentants au sein du Conseil d'administration,

Désigné en tant que représentant de la Communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine au sein de cette assemblée spéciale :

- Eric VUILLEMIN

14. CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE FERROVIAIRE PARIS-TROYES, SECTIONS GRETZ-TROYES ET LONGUEVILLE-PROVINS - « Paris-Troyes – Phases 0 et 1 – Tranche 1 – Romilly-Coubert-OA – COFI1 »

Approuvé, à l'unanimité, la convention de financement « Paris-Troyes – Phases 0 et 1 – Tranche 1 – Romilly-Coubert-OA – COFI1 » ;

Autorisé Monsieur le Président ou le Vice-président par délégation à signer cette convention.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE** 07 AOÛT 2017



Le Président,

Eric VUILLEMIN